

Document de réflexion

(Version originale : Anglais)

Table ronde 3 – La cohérence politique et institutionnelle dans la prise en compte des relations entre les migrations et le développement

RT Session 3.1 : Évaluation des répercussions des migrations sur le développement économique et social et examen des relations de cause à effet

Co-présidents de la RT 3.1 : Argentine, Kenya et Suisse

Membres de l'équipe de préparation de la session : Colombie, France, Maroc, Maurice, Mexique, République de Moldavie, Soudan ; Commission européenne et délégation de l'Union Européenne, FIDA et OIM

Coordinateur de la TR 3 : Dr Rolph Jenny

Ce document a été rédigé par le Dr Khalid Koser, en étroite consultation avec le coordinateur de la RT 3, le Dr Rolph Jenny, et avec la collaboration des co-présidents de la session 3.1, l'Argentine, le Kenya et la Suisse, et l'équipe du bureau de la séance 3.1. L'objectif de ce document est de donner des informations et de faciliter le débat aux séances de la Table ronde 3.1 lors de la réunion du FMMD au Mexique, en novembre 2010. La totalité des thèmes de la session 3.1 ne sont pas inclus et le document ne reflète pas nécessairement les points de vue des organisateurs du FMMD ou des gouvernements et organisations internationales impliquées au FMMD.

1. Résumé

Depuis la première réunion du FMMD à Bruxelles en 2007, la cohérence politique et institutionnelle a été au cœur du processus du FMMD. Les débats sur cette question multifacétée se sont centrés sur la volonté d'incorporer les migrations dans la planification du développement, sur la manière d'élaborer des politiques cohérentes à cet effet, sur le rôle et l'utilité des données et de la recherche en vue de soutenir ces prises de décisions de politique, et sur la promotion d'une plus grande cohérence au sein du gouvernement, y compris le rôle des points focaux du FMMD.¹

À la réunion d'Athènes, en 2009, les participants ont demandé que plus de recherche soit faite visant à évaluer une gamme de programmes et de politiques, y compris l'évaluation de leurs incidences sur le développement des communautés, des familles et des migrants eux-mêmes, dans les pays d'origine et de destination. Certains domaines ont été soulignés, comme *l'intégration des migrants, le retour et la réintégration des migrants, les migrations circulaires, les contributions de la diaspora et le coût des migrations*.

À Athènes, on a également suggéré d'approfondir la question des *profils de migration* en tant qu'outil pour une approche intégrale du recueil de données et pour rendre plus cohérentes les politiques de migration et de développement. Également d'informer les gouvernements de l'évolution récente en rapport avec les *Documents de stratégie de réduction de la pauvreté et les programmes d'action nationale d'adaptation*².

Ce document est préparé pour la session au Mexique de la Table ronde 3.1 qui favorisera le débat sur les thèmes cités, en mettant tout particulièrement l'accent sur **l'évaluation des effets des migrations et des programmes et politiques de développement** et l'élaboration ultérieure de **profils de migration**.

Le document termine par des suggestions, des propositions et des questions-clé en vue de faciliter le débat lors de la session 3.1 et de toute autre session considérée comme pertinente par les participants.

Le document tire également les conclusions du séminaire sur 'L'évaluation des effets des politiques de migration et de développement' organisé à Vienne les 30 juin et premier juillet 2010, par le Groupe de travail ad-hoc du FMMD sur la cohérence des politiques, les données et la recherche. Ce séminaire a réuni quelques 50 participants des gouvernements, des organisations internationales et des groupes d'experts, et avait été préparé, *inter alia*, au moyen d'une 'Enquête officieuse sur l'évaluation des effets des politiques' avec les gouvernements participants au FMMD. Les résultats de ce séminaire et de l'enquête y liée sont inclus dans ce document.

2. Antécédents Et Contexte

2.1 Définitions

¹ Un mécanisme informel, le Groupe de travail ad-hoc du FMMD sur la cohérence des politiques, les données et la recherche a également été créé afin de maintenir l'attention sur la cohérence des politiques et des institutions, *inter alia* en dressant l'inventaire des principaux résultats du FMMD et de leur suivi, et en organisant des réunions, pendant les périodes d'intersession, sur des sujets et des questions précises. Le Groupe de travail ad-hoc a également entrepris un examen approfondi des résultats pertinents et de leur suivi jusqu'à la réunion du FMMD à Athènes en 2009.

² Ce document ne fait qu'effleurer les programmes d'action (PANA) car les questions de changements climatiques, de migrations et de développement seront débattues lors de la session 3.2 de la Table ronde au Mexique.

L'absence de consensus sur la terminologie fait partie de l'enjeu de l'évaluation des effets. Il y a lieu tout d'abord de distinguer entre les projets, les programmes et les politiques en matière de migration ; or, l'évaluation des effets s'applique aux trois.

- Un **projet** est unique et a une durée limitée. Dans le contexte des migrations, les projets sont souvent entrepris par des organismes et des organisations nationales ou internationales, en vue, par exemple, d'en obtenir un résultat particulier pour un certain groupe de migrants. On peut imaginer un projet prévoyant d'offrir une formation en matière de création d'entreprise, à l'intention d'un groupe de personnes revenant d'un pays en particulier, afin de les aider à se réintégrer.
- Un **programme** est un ensemble de projets, prévus dans la poursuite d'un but général. Dans le contexte des migrations, par exemple, un programme sur l'intégration des migrants peut rassembler plusieurs projets orientés vers des résultats spécifiques (éducation, logement, santé) pour un groupe ciblé de migrants (enfants, demandeurs d'asile, handicapés).
- Une **politique** est un principe ou un ensemble de lignes directrices qui guident la prise de décision. Une politique nationale de migration peut fixer des objectifs d'acceptation de migrants, ou les conditions dans lesquelles ils sont autorisés à séjourner et à travailler dans le pays, ou bien elle peut promouvoir les migrations circulaires.

Une deuxième distinction doit être faite entre le suivi, l'appréciation et l'évaluation des effets.

Le suivi est le recueil et l'analyse systématiques de l'information du bon rendement d'un programme ou un projet en cours. Il vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre d'un projet ou d'un programme, et compare les progrès atteints avec les résultats prévus lors de la phase de planification. Le suivi permet de vérifier le bon déroulement des activités et permet aux responsables de prendre connaissance d'éventuels problèmes. Le suivi est un peu un 'instantané' dans le temps.

L'appréciation est la comparaison des résultats réels du projet ou du programme avec les plans d'origine. Elle examine les objectifs et les résultats prévus, la mesure dans laquelle ils ont été atteints et de quelle manière. Elle permet une étude beaucoup plus approfondie que le suivi.

Ensemble, le suivi et l'appréciation permettent l'**évaluation des effets**. **L'évaluation des effets mesure les changements qui peuvent être attribués à une intervention en particulier, qu'il s'agisse d'un projet, d'un programme ou d'une politique.** Les effets peuvent être à court ou long terme, positifs ou négatifs, directs ou indirects, et intentionnels ou non. L'évaluation des effets aide à répondre aux questions-clé pour la prise de décisions politiques fondées sur des données factuelles : qu'est-ce qui donne des résultats, qu'est-ce qui n'en produit pas, où, pourquoi, pour qui, et pour combien ? L'évaluation générale des effets est un élément essentiel du cycle des politiques qui passe par les étapes suivantes : élaboration du calendrier, formulation de politiques, adoption, mise en œuvre et évaluation des résultats. Elle permet des changements de politiques afin de les rendre plus efficaces et plus durables.

2.2 Hypothèses

Concernant l'évaluation des effets, ce document est fondé sur trois hypothèses principales.

Tout d'abord, l'évaluation des effets est une étape critique dans le développement de la cohérence des politiques. Elle est utilisée afin de juger du mérite global d'une politique ; de définir dans quelle

mesure elle a atteint ses objectifs de départ ; d'identifier ce qui fournit de bons résultats et ce qui n'en donne pas, et pour qui ; et d'orienter le cycle suivant de prises de décisions et de programmation.

Ensuite, étant donné que la coopération pour le développement est l'un des secteurs publics les plus intensément évalués, les effets (et les coûts) des politiques de migration *sur le développement* sont souvent inconnus.

Enfin, l'évaluation des effets des politiques de migration est complexe. Il peut, par exemple, s'avérer difficile d'établir la relation de cause à effet entre une politique et ses résultats ; et on note généralement un certain décalage entre le recueil des données et les conséquences qui en découlent. Les gouvernements peuvent avoir de la difficulté à se lancer dans ces évaluations des effets de leurs politiques car ils leur manquent souvent des capacités nécessaires ainsi que des mécanismes d'évaluation. Comme les politiques liées aux migrations sont assumées ou financées par différents ministères, la coordination du suivi, l'appréciation et l'évaluation des effets sont un défi supplémentaire à relever. Les gouvernements doivent également être prêts à accepter des résultats mixtes de ces évaluations des effets, et notamment qu'il y ait peu de résultats, des conséquences inattendues et des résultats négatifs.

3. Politiques Et Pratiques

3.1 Pratiques courantes dans l'évaluation dd'impact

Neuf pays ont répondu à 'l'enquête informelle sur les évaluation des effets des politiques' de juin 2010 : la Côte d'Ivoire, six membres de l'Union Européenne (la Belgique, la France, le Danemark, l'Espagne, la Finlande et les Pays-Bas), la Moldavie et la Suisse. Bien qu'il ne soit qu'un échantillon limité et presque exclusivement fondé sur les réponses des pays d'une seule région, même les réponses de ce petit échantillon de pays témoignent d'une gamme étendue de pratiques courantes en matière d'évaluation des effets des politiques :

- À l'heure actuelle, peu d'évaluation des effets ciblent les objectifs de migration et développement
- Les procédures d'évaluation des effets diffèrent selon que les projets et programmes sont mis en œuvre par le gouvernement ou qu'ils sont financés par le gouvernement et mis en œuvre par des partenaires extérieurs
- Lorsque l'évaluation des effets est faite au sein du gouvernement, la responsabilité institutionnelle varie largement
- Les exigences pour les rapports des partenaires extérieurs varient également beaucoup

Six des neuf pays ont mis en place des politiques pour l'évaluation des effets ; et les trois qui ne l'ont pas fait ont indiqué qu'ils y pensaient. La Côte d'Ivoire, par exemple, a créé un groupe de travail afin d'élaborer une politique de migration assortie d'un mécanisme de suivi, d'appréciation et d'évaluation des effets. En Moldavie, aux Pays-Bas et en Suisse, l'évaluation des effets est spécifique pour les politiques de migration et de développement. La Moldavie prévoit une responsabilité institutionnelle pour le suivi de la mise en œuvre de ses 'Plan d'action pour encourager le retour des travailleurs moldaves migrants', 'Programme d'action pour l'assistance aux personnes nées dans la République moldave et résidents à l'étranger', et 'Plan d'action national sur la protection des ressortissants moldaves résidents à l'étranger'. Les Pays-Bas prévoient une évaluation des effets de son memorandum de politique sur 'les migrations internationales et le développement 2008' à la mi-2011. Le Programme mondial suisse sur les migrations et le développement a mis au point des critères d'évaluation pour tous ses projets et programmes et

prévoit d'en évaluer les effets à deux reprises, à mi-chemin et à la fin du programme. Dans les trois autres pays, l'évaluation des effets est ciblée sur l'immigration et l'intégration (Espagne et Finlande), ou bien elle fait partie d'une évaluation plus large de l'aide au développement (Danemark).

Dans six des neuf pays (Belgique, Espagne, Finlande, France, Moldavie, et Suisse) les fonctionnaires se chargent du suivi, de l'appréciation et de l'évaluation des projets et des programmes. Parmi les trois pays dans lesquels les gouvernements ne sont pas impliqués, il n'y a pas eu de réponse de la Côte D'Ivoire ; le Danemark a plutôt tendance à commissionner une évaluation externe et les Pays-Bas se fondent sur des rapports semestriels et sur des contacts réguliers avec les partenaires chargés de la mise en œuvre.

Dans certains des pays qui utilisent leurs fonctionnaires, les évaluations sont faites par le ministère concerné ayant la responsabilité du projet ou du programme en question. En Moldavie, en revanche, une commission interministérielle a été créée afin de suivre la mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur le partenariat de mobilité Moldavie-Union Européenne, comprenant de représentants du ministère du Travail, de la Protection sociale et de la famille ainsi que du ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne. De même, en Suisse, un Groupe de pilotage interministériel a été créé afin de contrôler les programmes de retour volontaire assisté. En France, la Commission interministérielle pour la coopération internationale et le développement examine tous les projets financés et prend les décisions d'actions de suivi. Dans le cas français également, des évaluations conjointes sont menées avec les partenaires nationaux dans le cas des projets et programmes bilatéraux.

Sept des neuf pays de l'enquête ont assuré financer des évaluations externes de projets et programmes liés aux migrations et au développement – la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, les Pays-Bas et la Suisse – même si, dans le cas de l'Espagne et de la Suisse, les évaluations externes sont plutôt rares.

Dans tous les cas, (la France n'a pas répondu à cette question particulière) les organisations opérationnelles, qui reçoivent un financement du gouvernement pour les projets, sont tenues de mener en interne, leur propre suivi, appréciation et évaluation. Des rapports techniques et financiers sur les activités engagées sont toujours exigés, incluant généralement une information quantitative sur les résultats, comme le nombre de personnes bénéficiaires de chaque projet. La Belgique, par exemple, exige un rapport d'activité sur le projet à la fin de chaque semestre et un rapport financier annuel. La Finlande applique une mesure normalisée pour toutes les évaluations des effets *ex ante* pour les projets dans le domaine du développement qui exigent spécifiquement une évaluation des effets, en matière d'égalité hommes-femmes, d'égalité sociale, de droits et d'opportunités pour les groupes vulnérables, et de HIV/SIDA. Le gouvernement hollandais évalue normalement la capacité d'organisation de ses partenaires externes pour ce qui est du suivi, de l'appréciation et de l'évaluation des effets, avant même d'envisager un contrat.

Un certain nombre de pays ont aussi identifié des défis spécifiques liés au suivi, à l'appréciation et à l'évaluation des effets des projets, programmes et politiques de migration et développement.

Certains de ces défis ont également été identifiés au cours du séminaire de Vienne, comme suit :

- Très souvent, les évaluations sont limitées au suivi des pratiques nationales car il n'existe aucun mécanisme officiel d'évaluation permettant de mesurer les conséquences (à long terme) des politiques de migration et de développement (y compris le développement humain).

- Les politiques centrées sur les effets des migrations sur le développement sont relativement récentes ; les évaluations des effets sont donc sporadiques.
- Malgré la complexité de l'évaluation des conséquences à long terme des politiques de migration et de développement, il est nécessaire de développer une 'culture de l'évaluation' et les gouvernements devraient reconnaître l'importance de créer des mécanismes nécessaires à cet effet.
- Les évaluations devraient tenir compte des liens existants entre les politiques, les objectifs, les activités et les indicateurs d'évaluation liés, comme 1) définir la politique (défis à relever, objectif à atteindre à long terme) ; 2) déterminer les objectifs de la politique ; 3) formuler les activités (enchaînement des actions du projet afin d'atteindre les objectifs) ; et 4) définir les indicateurs de résultats les mieux adaptés afin de mesurer la réalisation des objectifs et les conséquences prévues de la politique en question. Entre autres outils, une approche-cadre logique peut permettre de définir les liens entre politique, objectifs, activités, résultats et conséquences.
- La création de capacités au sein du gouvernement est nécessaire à la fois pour réaliser ces évaluations des effets et pour commissionner et examiner les évaluations faites en externe. Il existe un écart considérable entre l'expérience d'évaluation des gouvernements et la connaissance plus avancée des organismes internationaux et des groupes d'experts. Les gouvernements, les institutions spécialisées et les experts devraient partager leurs expériences d'évaluation et leurs résultats afin de créer une 'connaissance collective'.

Certains exemples de pratiques efficaces ont pu être dégagés :

- L'existence d'organes interministériels pour examiner les politiques de migration et de développement, y compris l'évaluation de leurs effets, ont fait l'objet de rapports positifs
- L'identification de certaines références spécifiques pour l'évaluation des effets de projets et de programmes sur le développement humain (notamment leur incidence sur l'égalité hommes-femmes ou sur les droits et les opportunités pour les groupes vulnérables) permet aux partenaires externes de faire des rapports plus systématiques
- Des évaluations conjointes des effets entre des partenaires nationaux et bilatéraux ont fait l'objet de rapports positifs
- Un autre modèle identifié pour *l'échange d'expériences* sur les évaluation des effets est le projet intitulé 'Créer des liens entre les communautés émigrantes pour plus de développement – Inventaire des capacités et des pratiques institutionnelles', mis en œuvre dans le cadre du Pilier II sur la migration et le développement, du Dialogue sur les migrations de transit méditerranéennes

Dans le cas de la République de Maurice, qui met en œuvre un certain nombre de projets sur les migrations circulaires avec le Canada, il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences générales de ces projets. Néanmoins, ces projets sont suivis de près : avant leur départ, les migrants reçoivent des informations complètes sur les conditions de vie au Canada, suivies de contacts approfondis avec des travailleurs mauriciens, leurs employeurs et leurs parents en République de Maurice. Ce qui a permis de recueillir et d'analyser de manière systématique les informations au fur et à mesure que le projet se déroule, y compris une première évaluation de son efficacité. En octobre 2009 un exercice considérable de suivi et d'évaluation a été conduit dans ce cadre. Maurice a également signé un accord de programme circulaire avec la France, qui sera prochainement mis en œuvre. Cet accord comprend aussi des dispositions en vue de la réintégration économique et sociale des travailleurs à leur retour en République de Maurice.

3.2 Pratiques et politiques d'intégration des migrants

Les politiques d'intégration sont conçues afin de permettre aux migrants d'achever leur potentiel personnel, économique et social ; de garantir que leurs droits de l'homme sont respectés ; de diminuer les niveaux d'aliénation et de marginalisation et de contribuer ainsi à la sécurité nationale et d'aider à entretenir la cohésion sociale et l'harmonie. Des pays à forte tradition d'immigration, comme l'Argentine, l'Australie et le Canada, savent depuis longtemps que l'inclusion, la protection et l'acceptation des migrants sont essentielles en vue de garantir que leurs programmes d'immigration sont au profit de toutes les parties concernées dans le pays d'accueil : les migrants, leurs familles, les nouvelles communautés d'accueil, l'économie et le marché du travail.

Le débat de la Table ronde 2.1 du FMMD de 2009 avait permis de conclure que l'inclusion économique et sociale, la protection et l'acceptation des migrants dans les pays de destination peuvent renforcer leur possibilités de contribuer au développement dans leur pays d'origine.

L'intégration est un processus complexe et à long terme, et il n'y a pas un modèle pour tous. Les pratiques positives largement reconnues dans le contexte de l'immigration permanente ou à long terme sont fondées sur des thèmes-clé comme la langue, l'emploi, la santé, l'éducation, le logement et la cohésion sociale. Les stratégies d'intégration les plus spécifiques incluent des programmes d'assistance sociale et/ou des programmes d'aide personnelle et de sensibilisation, qui engagent les ONG, les migrants, les groupes ethniques et religieux, y compris grâce à des ressources et des facilités de soutien pour les migrants.

Certains pays ont identifié les sources suivantes d'indicateurs, afin de mesurer les effets et les conséquences des politiques d'intégration :

- La régularisation de la situation des migrants en tant que base fondamentale de toute interaction avec la société (ex. Argentine)
- L'intégration linguistique et le niveau de compétence des migrants dans la (les) langue(s) du pays d'accueil (par exemple Canada, Argentine et Grèce).
- La prévention de la discrimination à l'encontre des migrants, comme des lois sur l'égalité et la non-discrimination, et les campagnes publiques de sensibilisation. L'Argentine a, par exemple, créé un *Institut national contre la discrimination, la xénophobie et le racisme* (INADI), qui a élaboré une '*Carte de la discrimination en Argentine*' et lancé une campagne publique nationale de sensibilisation qui est également centrée sur les migrants.
- L'intégration au sein des systèmes éducatifs nationaux, i.e. le succès des immigrants dans les écoles ; les choix d'écoles et d'universités ; la tendance des immigrants à poursuivre leur éducation au-delà des études secondaires ; la comparaison des données avec celles des (jeunes) autochtones.
- L'intégration sociale à savoir le bien-être et la participation des migrants à la vie sociale de la société d'accueil ; l'accès réel des migrants au système de santé du pays d'accueil ; et la tendance aux mariages entre immigrants et ressortissants du pays.
- L'intégration politique, c. à d. l'appartenance à des associations, des syndicats et des partis politiques ou à des organisations d'immigrants ; la participation des immigrants aux élections et la représentation politique aux échelons local, régional et national.
- L'intégration économique à savoir la participation des immigrants au marché du travail, les taux d'emploi et de chômage immigrant ; le revenu du ménage, comparé à la moyenne nationale et la répartition des immigrants dans plusieurs secteurs d'emploi, comparée à la répartition de toute la population active.

- L'intégration résidentielle i.e. le lieu d'installation, le niveau de concentration régionale et la nature et la qualité du logement.

3.3 Documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté et Programmes d'action nationale d'adaptation

Le débat de la Table ronde 3.1 du FMMD de 2009 a conclu que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP) et les Programmes d'action nationale d'adaptation (PANA) sont des documents-clé de stratégie qui fournissent une base permettant d'intégrer les migrations dans les politiques et pratiques de développement.

Depuis la préparation du document de référence du FMMD de 2009, quatre nouveaux pays ont soumis de nouveaux DRSP – le Nicaragua, le Tadjikistan (complément du document précédent de mars 2009), le Togo, et l'Ouganda. Les quatre pays font référence aux migrations selon le contexte spécifique national. Le document du Nicaragua, par exemple, identifie l'émigration comme une solution potentielle aux problèmes de pauvreté et de chômage, mais il fait remarquer aussi les conséquences de la crise financière mondiale sur l'augmentation du chômage des migrants nicaraguayens à l'étranger qui, à son tour, entraîne une baisse des transferts de fonds. Il reconnaît également la nécessité d'améliorer la gestion des frontières. Le document du Tadjikistan envisage également les migrations comme un élément-clé de réduction du chômage et de création d'envois de fonds. Des obstacles spécifiques à la migration du travail y sont identifiés, comme l'absence de qualification et les ressources financières insuffisantes ; le document lance un appel à signer plus d'accords bilatéraux sur la migration du travail et le retour ; et il se centre sur la protection des droits des migrants tadjiks. Le document du Togo considère les migrations internes comme une cause importante de déséquilibres à l'intérieur et entre les régions, et propose la création de 'grands centres' pour l'agriculture, l'industrie et les services, afin d'alléger la pression sur les migrations internes, et particulièrement des régions rurales vers les villes. Enfin, l'Ouganda indique une augmentation des envois de fonds entre 2000 et 2007 (sans référence aux incidences récentes de la crise financière mondiale sur ces transferts) et reconnaît qu'il existe un problème d'émigration continue des professionnels de la santé.

L'inclusion des questions liées aux migrations dans ces quatre documents parmi les plus récents témoigne de l'intégration continue des migrations dans les politiques et pratiques de développement. Les différentes questions de migration étudiées par les quatre DRSP montrent aussi que les migrations et le développement sont liés de différentes manières dans de différents contextes nationaux. Mais on note, dans les quatre documents, l'absence de propositions politiques spécifiques en vue de renforcer la contribution des migrations au développement.

Depuis la préparation du document de référence du FMMD de 2009, six nouveaux pays (l'Afghanistan, les Iles Solomon, la République populaire démocratique Lao, le Tchad, le Togo et le Yémen) ont soumis leurs PANA, soit un total de 44 pays. Le Programme de l'Afghanistan fait référence aux migrations en tant que cause et conséquence de la dégradation de l'environnement, et fait remarquer particulièrement l'interruption des itinéraires traditionnels de migration et la pression croissante des migrations des campagnes vers les villes. Le Programme du Togo fait aussi référence à la discontinuité des migrations saisonnières en raison des effets des changements climatiques. Le Programme du Yémen propose la création d'emplois dans les endroits susceptibles de voir émigrer leurs habitants suite à la dégradation de l'environnement, afin de tenter d'endiguer les migrations des campagnes vers les villes. Il est frappant de voir que le Programme des Iles Salomon ne fait aucune référence aux migrations, alors même qu'il s'agit d'une île de faible altitude menacée par l'élévation des niveaux des mers et que les experts ont prédit que la combinaison de ces deux facteurs entraînerait l'émigration. Par ailleurs, il n'est pas fait mention des migrations non plus dans

le Programme d'action de la République populaire démocratique Lao. En revanche, le Tchad prédit des migrations à la fois à l'intérieur du pays et en provenance des pays voisins vers le Lac Tchad, comme conséquence de la désertification.

Si l'intégration des questions de migration dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté et dans les programmes d'action nationale d'adaptation est un pas en avant vers une plus grande cohérence politique, il n'est pas suffisant. Les participants au séminaire de Vienne ont identifié la nécessité 1) d'une intégration plus systématique des migrations dans les politiques de développement, à l'échelon mondial et à celui des secteurs spécifiques ; 2) d'une action plus centrée sur la conception et la mise en œuvre de politiques pertinentes ; et 3) d'élaborer des mécanismes spécifiques de suivi et d'évaluation.

En septembre 2010 un *Manuel sur l'intégration des migrations dans les outils de planification nationale du développement* sera publié conjointement par l'OIM, l'OIT, le PNUD et l'UNICEF, avec des modèles et des listes pour orienter les efforts nationaux afin d'intégrer migrations et développement. Cette approche conjointe des organisations du Groupe mondial sur la migration mérite une mention particulière car il vise à assurer une approche commune et coordonnée de toutes les organisations pertinente et peut également faciliter la coopération avec les gouvernements intéressés et les bailleurs de fonds potentiels.

3.4 Profils de migration

Environ 70 différents types de profils de migration ont été mis en œuvre depuis 2006 et ces profils de migration ont continué d'attirer de nombreux gouvernements depuis la dernière réunion du FMMD en juin 2009. Le Groupe mondial sur la migration a entrepris une révision des modèles de profils de migrations et le séminaire du groupe de travail du FMMD à Vienne a ensuite identifié un certain nombre de questions-clé relatives à l'intention, au processus et au caractère des profils de migration. Lors du séminaire, des gouvernements comme le Ghana et la Moldavie ont informé les participants de leurs expériences concrètes des profils de migration (élargis) et souligné leur utilité pour renforcer des politiques et des systèmes efficaces de migration et de développement au moyen de données complètes et d'une meilleure connaissance par les gouvernements des tendances de migration et de leurs incidences sur le développement. Le développement des profils de migration élargis peut être un outil efficace pour renforcer la cohérence entre les politiques de migrations et de développement.

Les résultats et conclusions suivants émanent du séminaire de Vienne :

- Le contenu des Profils de migration a été étendu en vue d'inclure une large gamme de questions liées au contexte des migrations et du développement, comme les conditions du marché du travail, les niveaux de revenus, les indicateurs du développement humain, le respect des droits des migrants, 'la fuite des cerveaux', la santé, la diaspora, l'éducation, le commerce et d'autres facteurs en rapport avec *l'incidence des migrations sur le développement des pays concernés*.
- Les profils de migration contribuent à faire inclure les facteurs de migration dans les plans nationaux de développement et sont apparus aux gouvernements intéressés comme des outils-clé afin d'élaborer des *politiques nationales cohérentes de migration et développement* fondées sur un éventail de données pertinentes.
- Les profils de migration sont mis en œuvre dans le cadre des efforts nationaux de renforcement des capacités en vue d'approfondir les connaissances du gouvernement en matière de migration et de développement, d'aider les gouvernements à créer ou à renforcer la coordination interministérielle et la cohérence institutionnelle. Ils font partie d'un plus

large processus menant vers une gouvernance plus efficace en matière de migration, grâce à la mise à disposition de données nationales complètes, et les profils de migration devraient être mis à jour à intervalle régulier.

- L'élaboration de profils de migration est un processus soutenu d'activités qui évalue les effets présents et à long terme des migrations sur le développement et qui devrait être mis en œuvre par des groupes de travail interministériels spéciaux ou des entités semblables, et être soutenu par une coopération technique avec les organisations internationales.
- Les profils de migration appartiennent aux gouvernements et les pays concernés définissent les priorités, les objectifs et la portée (modèle) d'un profil national. Les organisations internationales appuient le processus.
- Un mécanisme de partage des expériences, entre les pays qui possèdent déjà un profil de migration et ceux qui en préparent, serait utile.
- L'équilibre doit être atteint entre la conception de modèles de profils de migration adaptés à des priorités nationales de migration, et la comparabilité internationale des données.
- Enfin, le développement d'un mémento complet d'orientations sur la mise en œuvre des profils de migration dans un avenir proche, a été envisagé comme une mesure positive.

4. Suggestions Et Propositions À L'attention Des Décideurs

4.1 L'intégration de la migration dans les politiques de développement

Il y a lieu de porter plus d'attention à la sensibilisation sur l'importance d'insérer la migration dans les politiques de développement national, régional et mondial et dans les stratégies de coopération ; et de relever les défis qui en découlent. Comprendre et parvenir à un consensus sur cet objectif universel est aussi une condition nécessaire au développement d'une 'culture de l'évaluation', de bonnes techniques d'évaluation des effets des politiques de migration et de développement, et pour tirer le meilleur parti du potentiel des profils de migration.

4.2 Amélioration de l'évaluation des effets

Une première étape vers l'amélioration de l'évaluation des effets consiste à reconnaître la valeur du processus de cohérence politique et à développer une 'culture de l'évaluation' nationale. Dans bien des cas, cela demandera peut-être la création d'un cadre spécifique d'organisation, ainsi qu'une loi exigeant l'évaluation des effets de tous les projets financés par l'État.

Que l'évaluation soit à la charge des fonctionnaires ou bien de personnel externe, des outils et des approches efficaces d'évaluation des effets sont nécessaires et devraient inclure l'identification d'objectifs de politique précis, la définition d'indicateurs appropriés liés au développement et un accord sur les bénéficiaires prévus. Un système standard est également nécessaire lorsqu'il est demandé à des partenaires externes de fournir cette évaluation.

À l'échelon national, les évaluations les meilleures et les plus efficaces des effets des politiques, ont lieu dans des secteurs autres que la migration, par exemple le secteur de la santé publique et celui du développement, et il se peut qu'il y ait des leçons à tirer dans tous ces secteurs grâce à des examens croisés. Un organe interministériel pourrait être utile pour se charger du suivi, de l'appréciation et de l'évaluation des effets, de manière transversale au sein du gouvernement.

Une plus grande coopération avec les organisations internationales ou les groupes d'experts peut aider les gouvernements à développer de meilleures méthodologies pour l'évaluation d'impact. Il y a peut-être aussi de la place pour un 'centre d'échanges' qui permettrait aux gouvernements d'apprendre des expériences d'autrui en matière d'évaluation des effets des politiques de migration

et de développement, y compris des échanges plus systématiques avec les organisations internationales pertinentes.

Étant donné que les politiques de migration et de développement ont presque toujours des effets sur plusieurs pays, des évaluations des effets conjointes, bilatérales ou régionales permettraient, dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil, une pleine évaluation des politiques de migration sur le développement, tout en encourageant le dialogue et en contribuant éventuellement aussi au développement de capacités dans les pays moins développés.

Concernant l'évaluation des effets des pratiques et politiques d'intégration des migrants, et en reconnaissant qu'il n'existe pas de modèle unique, les expériences positives des gouvernements pourraient être partagées entre les pays intéressés, y compris les indicateurs susceptibles de contribuer à mesurer les effets des efforts concrets de ces pratiques et politiques.

4.3 La poursuite des progrès sur les profils de migration

Les profils de migration doivent être fondés sur les priorités en matière de migration et de développement des pays concernés, dont la propriété doit être confirmée. Il est nécessaire que les gouvernements développent plus de capacités afin de mettre en œuvre les profils de migration et une coopération soutenue avec les organisations internationales concernées est impérative à cet effet.

Les profils de migration doivent être envisagés comme des outils-clé pour que les gouvernements intéressés développent des politiques nationales cohérentes de migration et de développement soutenues par des données et une recherche globale et orientée vers ces politiques.

La mise au point de profils de migration est un processus soutenu de recueil de données en vue d'évaluer les effets présents et de long terme des politiques de migration sur le développement et de fournir les informations nécessaires pour les futures politiques et prises de décisions en matière de migration. Ils doivent donc être mis en œuvre par des groupes spéciaux interministériels ou des organes similaires et être appuyés par une coopération technique avec des organisations internationales spécialisées.

Un équilibre doit être trouvé entre la conception de profils de migration adaptés à des priorités nationales particulières et des modèles permettant la comparabilité internationale des données.

Le mémento général sur la façon de mettre en œuvre les profils de migration, qui sera publié dans un futur proche, peut offrir aux gouvernements concernés une orientation utile.

4.3 Questions En Vue D'orienter Les Débats De La Session De La Table Ronde 3.1

4.3.1 L'intégration des migrations dans la planification du développement

- i) Comment les gouvernements intéressés et les organes internationaux pertinents peuvent-ils mieux sensibiliser le public sur l'importance d'introduire les migrations dans les politiques nationales, régionales et mondiales de développement, et mener des actions dans ce contexte ? Et dans quelle mesure les gouvernements intéressés pourraient-ils profiter du manuel de septembre 2010 produit par plusieurs organisations intitulé *Handbook on Mainstreaming Migration into National Development Planning Tools*, afin de maintenir et d'approfondir la coopération avec les organisations internationales pertinentes en la matière ?

4.3.2 Évaluation des effets des politiques

- i) Comment une ‘culture de l’évaluation’ nationale peut-elle être encouragée et renforcée ? Quels acteurs sont à même de défendre cette cause et quel pourrait être le rôle des organisations internationales et des experts pour promouvoir les initiatives de création de capacités afin de renforcer l’expérience des gouvernements en matière d’évaluation des effets et de leur permettre de partager leurs connaissances avec les gouvernements intéressés ?
- ii) Comment le FMMD, et son groupe de travail ad-hoc sur la cohérence, les données et la recherche, peut-il aider ces initiatives et ces efforts en s’attachant à la question de l’évaluation des effets, en coopération avec les gouvernements intéressés, les organisations internationales et les groupes d’experts ?
- iii) Quelle est la manière la plus efficace d’entreprendre les évaluations des effets des politiques de migration et de développement ? Lors de l’évaluation des politiques, les gouvernements devraient-ils être encouragés à utiliser des grilles d’évaluation appropriées pour évaluer les effets et la durabilité et établir les liens entre les politiques, les objectifs, les activités, les résultats et les conséquences ?
- iv) Étant donné que les évaluations des effets les plus développées et les plus efficaces sont souvent faites dans des secteurs autres que les migrations, quelles leçons peut-on tirer des examens croisés avec ces autres secteurs de gouvernement et de politique ? Comment est-ce que ces expériences nationales d’évaluation des effets des politiques de migration et de développement peuvent être le mieux partagées, au moyen par exemple d’un organe interministériel qui ferait un suivi de l’évaluation des conséquences de manière transversale dans les différents secteurs ? Enfin, est-ce qu’un ‘centre d’échange’ (« clearing house ») pour le partage des expériences nationales d’évaluation des effets pourrait être créé, avec le soutien des organisations internationales concernées ?
- v) Étant donné que la migration et le développement ont des retombées sur plusieurs pays, est-ce que plus d’évaluations jointes des effets sur une base régionale et bilatérale, entre les pays d’origine et les pays de destination, ne contribuerait pas à évaluer pleinement les effets des politiques de migration et de développement dans les pays concernés, et cette approche ne permettrait-elle pas simultanément le dialogue, tout en contribuant potentiellement au développement de capacités dans les pays moins développés ?
- vi) Quels sont les indicateurs d’intégration les plus utiles pour évaluer l’inclusion, la protection et l’acceptation des immigrants dans les sociétés d’accueil, et comment les pays intéressés pourraient-ils partager leurs expériences nationales d’évaluation des effets et des répercussions de l’intégration des migrants, y compris les indicateurs qui y sont liés ?

4.3.3 Profils de migration

- i) Dans quelle mesure les profils de migration élargis peuvent-ils contribuer à la cohérence politique et institutionnelle en matière de migration et de développement ?

- ii) Dans les débats sur les profils de migration, le FMMD doit-il continuer de soutenir un processus cohérent de développement de ces profils tout en encourageant les organisations internationales pertinentes et les groupes d'experts à poursuivre de manière coordonnée leur coopération avec les gouvernements intéressés pour planifier et mettre en œuvre les profils de migration ?
- iii) Comment les profils de migration peuvent-ils être utilisés au mieux et comment les institutions et organisations internationales pertinentes devraient-elles fournir un appui technique et financier aux gouvernements intéressés au développement de profils de migration ? Est-ce qu'un mémento général d'orientation sur la façon de planifier et d'utiliser ces profils peut contribuer au processus de mise en œuvre ?
- iv) En tenant compte du fait que les gouvernements qui les mettent en œuvre sont propriétaires des profils de migration, fondés sur leurs propres priorités de migration et de développement, comment peut-on arriver à un équilibre entre l'élaboration de modèles de profils de migration adaptés à des priorités nationales particulières en matière de migration et des modèles qui permettent également la comparabilité internationale des données ?
- iv) Les profils de migration peuvent-ils contribuer au développement de politiques cohérentes et efficaces à plus long terme en matière de migration et de développement, y compris leur utilité pour créer une meilleure coordination et coopération du gouvernement à l'échelon national ?
- vi) Quel serait l'avantage de développer des profils de migration dans un contexte régional ou sous-régional ?

(14 Octobre 2010)